

La Directrice Générale

Aux Etablissements de Santé

Lille, le 24 OCT. 2017

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Mesdames, Messieurs les Présidents de CME,

Confrontée à des modalités d'organisation, d'accompagnement de soins des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs et psychiques, très différentes dans les cinq départements de la nouvelle région, j'ai souhaité qu'une réflexion soit menée avec les professionnels de la psychiatrie et de la gériatrie, afin d'établir un état des lieux partagé et proposer des pistes d'harmonisation des pratiques.

Un groupe de travail a ainsi élaboré un cadre d'organisation pour ces prises en charges situées entre gériatrie et psychiatrie, que vous trouverez en pièce jointe. Ce document définit les patients éligibles, l'ensemble de la gradation des soins et évoque la structuration régionale de l'offre, basée sur une organisation de proximité. Ces travaux menés tout au long de l'année 2016 ont été intégrés aux travaux préparatoires au Projet Régional de Santé. Ce sujet de la psychogériatrie a été retenu comme un axe prioritaire dans la réflexion sur le parcours de la personne âgée tel qu'il sera exposé dans le futur schéma régional de santé.

A ce stade de la réflexion, je souhaite partager avec vous la volonté forte des professionnels de santé des deux champs, psychiatrie et gériatrie (directeurs, médecins, cadres de santé) de l'ensemble de la région, afin d'approfondir le sujet et de poursuivre les travaux à une échelle de proximité, par territoire de MAIA. Au regard de la diversité de l'offre des territoires, l'objectif de ces travaux est de proposer une démarche d'ajustement de l'existant et un accompagnement à l'organisation de la fluidité entre acteurs.

En préparation du déploiement du Projet Régional de Santé, un plan d'action relatif à la psychogériatrie pourrait être travaillé dès début 2018, sur quelques territoires volontaires. Le groupe de travail souhaite, pour ce faire, une implication forte des professionnels et l'identification, pour chaque territoire et sur la base de propositions émanant des établissements, d'un binôme issu des champs de la gériatrie et de la psychiatrie, avec l'appui du pilote MAIA. L'ARS assurera la coordination régionale de ce dispositif, votre interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de ce plan d'action, sera toutefois la Direction de l'Offre de Soins (DOS) et plus particulièrement Madame Marie-Alexandra Divandary (Marie-alexandra.divandary@ars.sante.fr)

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Monique RICHOMES

Copie aux Fédérations des Etablissements de Santé